Burundi : Tentative de blocage d’un rapport portant sur les assassinats politiques

Human Rights Watch, 4 mai 2012Le ministre de lâ€™IntÃ©rieur ordonne lâ€™annulation de la confÃ©rence de presse de Huma
Rights Watch(Nairobi, le 4 mai 2012) â€“ Le ministre de lâ€™IntÃ©rieur du Burundi a donnÃ© lâ€™ordre Ã Human Rights Watc
dâ€™annuler une confÃ©rence de presse qui devait se tenir Ã Bujumbura, la capitale, le 2 mai 2012, Ã lâ€™occasion de la
publication dâ€™un rapport sur la violence politique au Burundi, a dÃ©clarÃ© Human Rights Watch aujourdâ€™hui. La police a
Ã©galement ordonnÃ© Ã Human Rights Watch de cesser la distribution de ce rapport au Burundi.Le rapport de Human
Rights Watch, intitulÃ© Â«Â â€˜Tu nâ€™auras pas la paix tant que tu vivrasâ€™: Lâ€™escalade de la violence politique au
BurundiÂ Â»,Â documente lâ€™augmentation du nombre dâ€™assassinats politiques au Burundi de la fin de 2010 Ã la fin de 2
dÃ©crit les meurtres de membres et anciens membres de groupes dâ€™opposition par des agents de lâ€™Ã‰tat et par des me
du parti au pouvoir, ainsi que des meurtres de membres du parti au pouvoir par des groupes de lâ€™opposition armÃ©s.
Â«Â Obliger Human Rights Watch Ã annuler une confÃ©rence de presse ne peut occulter la gravitÃ© de la violence politique
au BurundiÂ Â», a dÃ©clarÃ© Daniel Bekele, directeur de la division Afrique Ã Human Rights Watch. Â«Â Au lieu de tenter de
rÃ©duire le messager au silence, le gouvernement devrait prendre Ã cÅ“ur le contenu et les recommandations du rapport, et
adopter des mesures concrÃ¨tes pour empÃªcher les assassinats politiques.Â Â»Dans une lettre datÃ©e du 30 avril, le
ministre de lâ€™IntÃ©rieur, Ã‰douard Nduwimana, a informÃ© Human Rights Watch, sans donner de raison, quâ€™il ne perm
pas que la confÃ©rence de presse se tienne le 2 mai. Dans une lettre adressÃ©e au maire de Bujumbura un peu plus tÃ´t le
mÃªme jour â^’ que Human Rights Watch a pu consulter â€“ le ministre ordonnait au maire dâ€™interdire la confÃ©rence de pre
en raison du titre du rapport et parce que Human Rights Watch nâ€™avait pas demandÃ© dâ€™autorisation.Human Rights Wat
avait Ã©crit au ministre burundais des Relations extÃ©rieures et de la coopÃ©ration internationale le 19 avril, mettant en copie
le ministre de lâ€™IntÃ©rieur et dâ€™autres autoritÃ©s, lâ€™informant que lâ€™organisation publierait prochainement un rapp
violence politique au Burundi et sollicitant des entretiens afin de faire part Ã ces reprÃ©sentants du gouvernement des
conclusions et recommandations de ce rapport avant sa publication. Human Rights Watch a Ã©galement indiquÃ© Ã
plusieurs hautes autoritÃ©s â€“ dont le ministre de lâ€™IntÃ©rieur, lors dâ€™un entretien le 30 avril â€“ que lâ€™organisation s
reprÃ©sentant du gouvernement intervienne lors de la confÃ©rence de presse afin de prÃ©senter le point de vue du
gouvernement. Human Rights Watch avait espÃ©rÃ© pouvoir nouer un dialogue en tÃªte-Ã -tÃªte avec les autoritÃ©s avant
lâ€™annonce officielle de la confÃ©rence de presse.Lors de lâ€™entretien du 30 avril, toutefois, le ministre de lâ€™IntÃ©rieur a
qualifiÃ© Human Rights Watch de Â«Â subversifÂ Â» et Â«Â animÃ© dâ€™une mauvaise foi notoireÂ Â». Mais plusieurs autres
qui ont rencontrÃ© des reprÃ©sentants de Human Rights Watch le 30 avril â€“ notamment le ministre des Relations
extÃ©rieures, le ministre de la SÃ©curitÃ© publique et un reprÃ©sentant de la prÃ©sidence â€“ ont accueilli favorablement Hum
Rights Watch et nâ€™ont soulevÃ© aucune objection au sujet du rapport ou de la confÃ©rence de presse. Human Rights Watch
a remis Ã lâ€™avance Ã chacun de ces trois ministres un exemplaire du rapport.MÃªme si les motifs de lâ€™interdiction de la
confÃ©rence de presse par le ministre de lâ€™IntÃ©rieur nâ€™ont pas Ã©tÃ© prÃ©cisÃ©s, Human Rights Watch a obtempÃ©
lâ€™Ã©vÃ©nement. Le 2 mai â€“ date de la publication du rapport â^’ Human Rights Watch a commencÃ© Ã distribuer des exe
des reprÃ©sentants du gouvernement, Ã des journalistes et Ã dâ€™autres personnes. Au bout de trois heures, un membre de
police nationale a appelÃ© les reprÃ©sentants de Human Rights Watch Ã Bujumbura et leur a ordonnÃ© dâ€™arrÃªter la
distribution immÃ©diatement. Il a affirmÃ© que Human Rights Watch nâ€™Ã©tait pas autorisÃ© Ã distribuer le rapport et a me
de prendre Â«Â les mesures qui sâ€™imposentÂ Â» si lâ€™organisation poursuivait la distribution.Les actions du ministre sont
inhabituelles au Burundi, oÃ¹ des organisations burundaises et internationales tiennent frÃ©quemment des confÃ©rencesÂ de
presse sans difficultÃ© et sans demander dâ€™autorisation prÃ©alable. De mÃªme, ces organisations publient et diffusent
rÃ©guliÃ¨rement des rapports et des communiquÃ©s. Toutefois, dans leurs activitÃ©s courantes, les groupes de la sociÃ©tÃ©
civile et journalistes burundais sont en butte rÃ©guliÃ¨rement au harcÃ¨lement et Ã lâ€™intimidation quand ils rendent compte
de violations des droits humains, et le gouvernement les accusent dans ces cas dâ€™Ãªtre des porte-paroles de
lâ€™opposition.Human Rights Watch estime que la dÃ©cision du ministre de lâ€™IntÃ©rieur dâ€™interdire la confÃ©rence de
que sa tentative de bloquer la distribution du rapport illustrent la rÃ©ticence de certaines autoritÃ©s gouvernementales Ã
Ã©couter les critiques relatives Ã la situation du Burundi en matiÃ¨re de droits humains.Â«Â Nous espÃ©rons vivement que ces
Ã©vÃ©nements peu courants ne nuiront pas Ã une relation par ailleurs constructive avec le gouvernement burundaisÂ Â», a
conclu Daniel Bekele. Â«Â Human Rights Watch fera tout son possible pour engager un dialogue positif avec le
gouvernement sur le contenu de son rapport et plus gÃ©nÃ©ralement sur la situation des droits humains au Burundi.Â Â»